

COMMUNE DE FAVERAYE- MÂCHELLES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 octobre 2015

Le 7 octobre 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Faveraye-Mâchelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Patrice DOUGÉ, Maire.

- Convocation faite le 2 octobre 2015
- Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Patrice DOUGÉ, Laurence VAILLANT, Robert SOULARD, Frédéric LABROUSSE, Ingrid GALLARD, Dominique PERDRIEU, Laurent CRÉPEAU, Céline MARTINS, Pascal ANGEBAULT, Régis ERRIEN, Rosemary DEJEANTE, Michelle MICHAUD, Valérie COUTANT et Françoise DUIGOU.

Absente : Cécile GOURGUES.

Secrétaire de séance : Rosemary DEJEANTE.

SIEML - NOUVEAUX STATUTS

Le SIEML a décidé par délibération du 16 juin 2015 de réformer en profondeur ses statuts.

Deux éléments fondamentaux ont motivé cette réforme :

- la nécessité de prendre en compte l'obligation posée par le législateur d'intégrer la future communauté urbaine d'Angers Loire Métropole au sein du syndicat en prenant en compte le poids de sa population ;
- l'opportunité de mettre à profit cette obligation législative pour repenser totalement la gouvernance du syndicat et moderniser son fonctionnement, 90 ans après sa création. Le but est d'avoir un organisme plus efficient et plus rapide pour la prise de décisions (actuellement, il y a environ 400 délégués et la réforme passerait ce nombre à environ 50).

M. Le Bars, président de la communauté de communes, suggère que l'avis des communes soit assorti d'une réserve.

Le conseil communautaire doit discuter de ce dossier lors de la prochaine séance du 15 octobre.

Aussi, Monsieur le Maire propose de sursoir à cette délibération et de la reporter au prochain conseil de novembre pour connaître la décision de la communauté de communes à ce sujet.

VIDEO-PROJECTEUR

Les associations avaient demandé à ce que la commune fasse l'acquisition d'un vidéo-projecteur pour équiper la salle des loisirs. Ce matériel sera mis à disposition des associations et des particuliers qui louent la salle, avec un tarif de location.

Il sera fixé au plafond de la salle est installé dans un caisson sécurisé.

Le théâtre, le comité des fêtes et l'APEL ont donné leur accord pour une participation financière pour l'achat de ce matériel.

La commission a reçu deux devis des sociétés ELACOM (Agence d'Angers) et du groupe SPPEC du Puy Saint Bonnet, s'élevant respectivement à 5 459.24 € HT et 6 051 € HT.

Vu pour accord par le conseil pour retenir l'offre de la société ELACOM pour un montant total de 5 459.24 € HT.

ACHAT DE VAISSELLE

Le comité des fêtes voudrait disposer de vaisselle pour servir lors de ses manifestations. La quantité souhaitée est de 500 pièces (assiettes, verres, couverts, tasse à café) ainsi que des bacs et caisses de stockage. La commission a réfléchi à une acquisition pour la salle des loisirs.

Cette vaisselle serait mise à disposition des associations et des particuliers qui louent la salle, avec un tarif de location.

La vaisselle serait entreposée pour partie dans la salle des loisirs et pour une autre partie, dans un local du comité des fêtes.

Le comité des fêtes a déjà donné son accord pour une participation financière pour l'achat de cette vaisselle.

La commission a reçu un devis de la SARL HONORANCE de Beaucouzé s'élevant à 6 312.15 € HT (7 574.58 € TTC).

Vu pour accord par le conseil pour :

- retenir l'offre de la SARL HONORANCE pour un montant total de 6 312.15 € HT.
- que 252 pièces de la vaisselle soient entreposées dans un placard de la salle des loisirs, le reste étant rangé dans un local privé du comité des fêtes.
- **que** le comité des fêtes soit le gestionnaire de la totalité de la vaisselle et reçoive les produits de location (y compris pour la vaisselle stockée dans la salle des loisirs).

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- **Aménagements** (16.09.2015) : Le cabinet ECCE TERRA a réalisé un pré-projet. La commission le présentera au conseil de décembre. Les points concernés par l'étude sont :

- Place de l'Eglise : la terrasse du café pourrait être déplacée sur la place. Mais cela diminuerait le nombre de place de stationnement. L'idée serait donc de modifier le jeu de boules actuel afin d'optimiser le nombre de places de parking.
- Etude de l'aménagement du 14 rue du Colonel Artémieff (ancien relais poste) pour un élargissement de carrefour et réalisation de places de stationnement.
- Proposition d'installer l'arrêt de car rue du Colonel Artémieff, devant le commerce.
- Mettre des végétaux devant et derrière les bacs qui matérialisent les stationnements.
- Garder ces stationnements rue du Colonel Artémieff, pour ne pas à avoir un effet linéaire qui entraînerait l'augmentation de la vitesse des véhicules.
- Place de la Chapelle : matériaux au sol pour faire une place giratoire.
- Rue Saint Vincent : une seule plateforme, pas de trottoir. Le caniveau servirait à séparer la partie route de la partie piétonne, ce qui permettrait de garder une certaine largeur pour les véhicules plus importants.
- Place de la Mairie : l'utiliser pour un parking desservant l'école avec une nouvelle signalétique.
Remarque : il faudrait installer une place pour personne à mobilité réduite au niveau de l'école.

Pour information, un chiffrage avait été demandé auprès du SIEMML pour l'enfouissement des réseaux rue du Colonel Artémieff et rue Saint Vincent. Celui-ci atteint la somme de 328 000 € HT à charge de la commune (déduction faite des éventuelles subventions du SIEMML).

- **Bâtiments** (25.09.2015) : La commission avait été saisie d'une demande de réalisation de solivage du local des associations, pour permettre d'augmenter la capacité de rangement. Un devis de la société STMG de Gennes est présenté pour la somme de 3 000 € TTC (matériaux 1 205 € HT et pose 1 295 € HT). Des bénévoles des associations se proposent pour effectuer les travaux. La commission rencontrera les associations concernées pour la prise en charge des travaux et leur organisation.

Le conseil délibérera lors d'une prochaine séance pour l'achat des matériaux à hauteur de 1 205 € HT et la réalisation des travaux par des bénévoles en janvier-février 2016.

- **Assainissement** (30.09.2015) : Point d'avancement des études avec le cabinet IRH. Ce cabinet va réaliser un avant-projet du futur site, avec une tranche conditionnelle concernant un piège à phosphore qui coûte 30 000 €. Ce dossier est nécessaire pour les demandes de subvention et l'appel à candidature auprès des entreprises qui vont réaliser les travaux (appel d'offres à partir de fin novembre).

Le conseil général a déjà annoncé qu'il n'aurait plus de financement à proposer. Quant à l'Agence de l'Eau, le dossier devra être déposé pour la commission de janvier 2016. La commission envisage de demander également une aide parlementaire pour le financement de ce projet.

Le budget prévisionnel s'annonce déjà à 390 000 € HT sans l'option phosphore.

- **CCAS** : Bilan du repas des aînés du 03.10.2015. Bonne participation encore cette année et très bonne animation.

INFORMATIONS COMMUNE NOUVELLE

- Compte-rendu de la réunion publique du jeudi 24 septembre à 20 h 30 au pôle culturel de Faye d'Anjou : environ 200 personnes ont participé. La présentation du projet était claire et condensée. Les questions étaient pertinentes.

- Compte-rendu de la réunion du 6 octobre entre tous les conseils municipaux, à Faye d'Anjou : 66 élus étaient présents sur 78.

Les points suivants ont été abordés :

- déroulé de la charte ;
- compte-rendu de la réunion avec la DGFIP (pour les finances) ;
- questions sur tous les sujets ainsi que les ressources humaines ;
- gouvernance à voir ;
- nombre d'adjoints : 5 postes d'adjointes pourraient être créés (afin de respecter la parité).

Puis est venu le choix du futur nom de la Commune Nouvelle : parmi les 6 noms majoritaires (Saint Vincent en Layon - Du Bellay en Layon - Noyal en Layon - Les Rives du Layon - Val Layon et Bellevigne en Layon), c'est le nom de **BELLEVIGNE EN LAYON** qui a été choisi après un vote de tous les membres présents.

Le nom de Thouarcé en Layon n'a pas pu être retenu.

- Compte-rendu de la réunion avec la Poste sur l'adressage : une commission devra se former après le vote des 5 conseils municipaux afin de travailler sur les homonymies de noms de rues ou de lieux-dits, pour que les futures adresses soient les plus correctes possibles.

COMPTE-RENDUS

- **Réunion du 5 octobre avec la SODEMEL** sur le projet de lotissement : La SODEMEL pourrait annoncer un prix de vente des futurs terrains autour de 60 € le m², à condition que la commune mette le terrain à disposition de la SODEMEL.

Actuellement, il reste beaucoup de lots à vendre dans les communes environnantes et les constructions sont au ralenti en cette période. La SODEMEL conseille donc à la commune de sursoir au projet pour le moment, puisqu'il n'y a pas de demande de constructions actuellement.

- **Réunion à la Préfecture du 26.09.2015 sur l'accueil des réfugiés :**

Statut de demandeur d'asile : Il y a eu 500 demandes d'asile en Maine-et-Loire en 2014 (80 % sont rejetées). Il faut savoir qu'il faut obtenir d'abord le statut de demandeur d'asile avant d'obtenir le statut de réfugié.

Il existe 661 places d'hébergement d'urgence, mais le délai d'attente est de 2 ans. Toute demande d'asile permet de rester sur le territoire français.

Statut de réfugié : des demandes proviennent de la Syrie et de l'Irak actuellement. Le nombre de demande devrait être porté à 30000 en France dans les 2 ans. Ce statut donne droit à une carte de résident de 10 ans, le RSA, une aide au logement ou encore une couverture sociale. Obligations du réfugié : apprendre le français et avoir de bonnes relations sociales.

L'urgence est actuellement de trouver des logements dans des villes comme Angers, Cholet ou Saumur, car l'accueil n'est pas adapté en milieu rural.

Dans le cas d'initiatives individuelles, les personnes désireuses d'accueillir des réfugiés chez eux doivent s'adresser à la Préfecture.

- **Compte-rendu de la rencontre entre les bureaux des communes de Faveraye-Mâchelles et d'Aubigné pour la mise à disposition de la salle des loisirs** : La commune d'Aubigné souhaiterait pouvoir disposer de la salle des loisirs pour ses habitants ou ses associations aux mêmes conditions tarifaires que les Mâchellois. Le conseil s'interroge sur la mise à disposition au même tarif que les habitants de la commune, et dans ce cas sur une demande annuelle de participation à la commune d'Aubigné de l'ordre de 2000-2500 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (courrier de la Préfecture reçu le 6 octobre sur le découpage des communautés de communes).

- Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015 (permanences du bureau de vote à compléter).

- Zone blanche (téléphonie mobile) : a priori, pas de zone blanche sur la commune.

- Carte de remerciements suite au décès de Mme Marie-Louise LEGEAI.